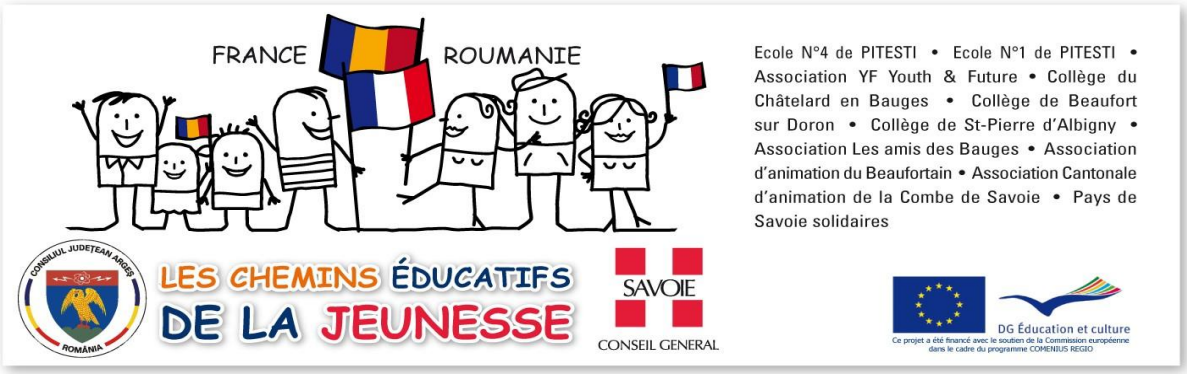

PROGRAMME EUROPEEN "COMENIUS REGIO"

Accueil d'une délégation de Savoie en Arges

Séminaire et visite d'étude sur

« La lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire »

De 16 à 20 mai 2011

COMPTE RENDU DES SEANCES DE TRAVAIL

Rappel du contexte et des objectifs de l'Accueil en Arges

1. Composition de la délégation

15 personnes :

Représentants du Conseil général de la Savoie :

- M. Pierre-Marie Charvoz, Vice-Président délégué à l'éducation, au sport, à la jeunesse, à la culture
- Mme Régine Bourgeois, Directrice, Direction de l'éducation, des sports et de la jeunesse (DESJ),
- Mme Akima Mahiouz, Responsable du Service fonctionnement des collèges, DESJ
- M. Alain Gianini, Responsable de l'unité informatique du Service fonctionnement des collèges
- Mme Corinne Drougard, Chargée de mission Affaires européennes, Service des affaires agricoles et européennes
- M. Pascal Galvez, Référent scolarisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Représentants des territoires savoyards :

- M. Bruno Piccon, Principal, Collège de Plein air des Bauges
- M. Jean Debree, Secrétaire, Association les Amis des Bauges
- Mme Valérie Geslin, Coordinatrice jeunesse, Association d'animation du Beaufortain
- M. Yves Fioretti, Principal, Collège Les Frontailles
- Mme Anne Meilleur, Professeur d'anglais, Collège Les Frontailles

Représentants de Pays de Savoie solidaires :

- Mme Véronique Da Silva, Chargée de mission Roumanie
- Mme Marion Ducasse, Chargée de mission EADSI
- Mme Mathilde Tagand, Stagiaire

Rectorat de l'Académie de Grenoble

-Mme Isabelle Rivard, Chargée de mission, DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération)

2. Objectifs de l'accueil :

- Mieux connaitre le contexte de chaque pays et des deux départements, leurs enjeux en matière de lutte contre les discriminations et d'intégration scolaire
- Mobiliser et animer tous les partenaires locaux du projet et les partenaires extérieurs pour identifier les bonnes pratiques et résoudre les problèmes liés à l'abandon et à l'intégration scolaires pour les enfants en difficultés

Séminaire - 17 mai 2011

« La lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire »

Présentation de la politique nationale en France et en Roumanie sur la lutte contre les discriminations et l'intégration scolaire

Intervention de M. Pierre Marie CHARVOZ,
Vice-président du Conseil général de la Savoie
Délégué à la culture, l'éducation, le sport, la jeunesse et l'animation :

Le partenariat avec le Conseil départemental d'Argès ne date pas d'hier. Nous avons d'ores et déjà travaillé ensemble sur de nombreuses thématiques et à travers le projet « Les chemins éducatifs de la jeunesse », le Conseil général de la Savoie est un des premiers départements à coopérer à travers le programme européen COMENIUS REGIO. Tous ces échanges avec Argès sont source d'enrichissement culturel.

Cette visite d'étude est consacrée à la lutte contre les discriminations. Les luttes contre les discriminations n'ont de sens que si nous formons des citoyens. Les plus grandes discriminations sont celles que nous avons dans nos têtes par méconnaissance de l'autre.

En France, l'Etat a la responsabilité des professeurs et les collectivités locales celle des bâtiments, des personnels autres que les enseignants. Les collectivités locales, outre la gestion des bâtiments et d'une partie du personnel des établissements scolaires, peuvent également mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les services de l'Etat. Par exemple, en Savoie, la pratique du ski a été intégrée dans le cursus des élèves, via le plan ski jeunes.

La lutte contre les discriminations, c'est aussi s'occuper des élèves handicapés. Ainsi le Conseil général jeunes se penche cette année sur cette thématique et organisera une grande fête sur l'intégration des élèves handicapés à travers le sport.

La lutte contre les discriminations- politique nationale

Intervention de M. Florin TECAU,
Vice-président du Conseil Départemental d'Arges

Alors que nous discutons les modalités de décentralisation en Roumanie, nous réinterroger sur le rôle et l'implication des collectivités territoriales dans ce processus est essentiel.

Les échanges d'expériences que nous développons avec la France ou la Lettonie sont importants, afin d'appréhender leurs expériences en la matière et de nous préparer au mieux au changement. Que ce soit dans le domaine de l'éducation ou dans d'autres secteurs d'intervention, nous ne réussirons ce processus que si nous avons défini au préalable une stratégie et des objectifs précis.

En Roumanie, la discrimination est définie par une ordonnance de 1977. Un conseil national contre les discriminations est d'ailleurs en place. Il s'occupe de prévenir les discriminations, d'enquêter s'il y a lieu, d'assurer le suivi de situations spécifiques etc.

En matière de discrimination, le rôle de l'administration locale est essentiel. L'école doit être accessible à tous, notamment aux Roms ou aux enfants handicapés ou aux enfants dont les parents sont expatriés à l'étranger.

Le Conseil départemental d'Argès finance de nombreuses actions en faveur de l'éducation des enfants roms (organisation des transports scolaires, organisation de cours dans leur langue etc.), mais force est de constater que l'implication des autres acteurs n'est parfois pas suffisamment forte et de nombreux enfants Roms abandonnent encore souvent l'école.

La plus grande discrimination se constate sans doute entre les écoles rurales et les écoles urbaines. Le Conseil départemental d'Argès a largement investi pour moderniser ces écoles (44 rurales et 22 urbaines en tout), mais les travaux sont parfois interrompus faute de moyens.

En 2004, nous avons lancé plusieurs initiatives en faveur de l'inclusion scolaire :

- de l'argent pour les ordinateurs
- de l'argent pour les lycées
- les écoles de la deuxième chance pour les jeunes et les adultes.

Dans ce cadre, nous collaborons avec des associations locales. Mais ces partenariats souffrent toujours d'un manque de moyens

La lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire
Priorités nationales et académiques

Intervention de Mme Isabelle RIVARD,
Chargée de mission, DAREIC Rectorat de l'Académie de Grenoble

La lutte contre les discriminations

- La prévention des discriminations est un **objectif prioritaire** d'éducation en application de la Convention des droits de l'Homme, qui depuis 1954 interdit toute discrimination.
- Le socle commun de connaissances et de compétences inscrit dans les **compétences sociales et civiques** le respect de soi et des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes)
- La lutte contre les discriminations est inscrite dans le **règlement intérieur** des établissements scolaires.
- **Le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)** : Une instance de réflexion créée dans chaque établissement scolaire qui contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le plan de prévention contre la violence et propose des actions pour lutter contre l'exclusion et prévenir les conduites à risque (en partenariat avec les associations de parents d'élèves, les collectivités locales, la police, la justice, des représentants du monde médical...).
- En mars 2011, le Ministre de l'éducation nationale a installé le **Conseil scientifique** sur les discriminations à l'école, chargé d'engager un travail d'évaluation et de formuler des propositions dans ce domaine.

L'intégration scolaire

- C'est la prise en compte de la **diversité des publics** qui constituent la population scolaire et **des difficultés scolaires** rencontrées par tous les élèves, à un moment ou l'autre de leur scolarité.
- Dans le projet académique de l'académie de Grenoble, on regroupe sous l'intitulé « ne laisser personne au bord du chemin » ou « apporter une attention particulière aux publics les plus fragiles » un certain nombre de dispositifs mis en place pour améliorer le niveau de formation et de qualification de tous.
- **L'intégration des élèves handicapés**
- **La scolarisation des ENAF (élèves nouvellement arrivés en France).**

L'enseignement adapté : La SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)

- Des classes, de la 6ème à la 3ème, accueillent des élèves présentant des **difficultés d'apprentissage graves et durables.**
- Les enseignements sont adaptés pour leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences, construire leur projet de formation et préparer l'accès à une formation diplômante. Les enseignements sont assurés par des professeurs des écoles spécialisées et des professeurs de collège et de LP.

- En fin de 3ème, ils passent le CFG (certificat de formation générale) et précisent leur orientation en Lycée professionnel, ou CFA (centre de formation des apprentis), ou continuent en EREA (établissement régional d'enseignement adapté).
- En Savoie, 8 SEGPA et 2 EREA

L'éducation prioritaire** : **Les RAR (réseaux ambition réussite)

- Un collège et des écoles associées. Ces réseaux, peu nombreux (un seul dans l'académie de Grenoble), accueillent un grand nombre d'élèves en **difficulté sociale et scolaire.**
  L'objectif est de **réduire les écarts de réussite** avec le reste du territoire et de stimuler l'ambition des élèves.
- Leurs caractéristiques : Plus d'enseignants, plus d'assistants pédagogiques, un partenariat de haut niveau (culturel ou universitaire, ou sportif) pour développer l'ambition scolaire et professionnelle des élèves.
- Précédemment appelés ZEP, REP, RAR, ils deviennent ECLAIR (école, collège, lycée pour l'ambition, l'innovation la réussite).

La lutte contre le décrochage scolaire

- **Les dispositifs relais** (académie : 13 classes relais, 7 ateliers-relais, 1 internat = 442 élèves /an)
- Pour les élèves **en risque de rupture scolaire**, ce sont des classes qui regroupent des élèves qu'on a décidé « d'éloigner » de leur collège d'origine, afin de les remotiver et leur apporter un accompagnement personnalisé avant de les réintégrer dans leur collège d'origine.
- Il s'agit d'un **accueil temporaire** (1 à 3 mois), plus des deux tiers de ces élèves poursuivent ensuite leur formation.

***Dans tous les établissements scolaires* :**

PPRE : programme personnalisé de réussite éducative

- **Un plan coordonné d'actions** conçues pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et compétences du socle commun.
- **Un dispositif temporaire**, élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et proposé à l'élève.
- A la fin de la période déterminée, on fait un bilan, et le programme est soit arrêté soit prolongé, selon l'évaluation.

L'accompagnement éducatif :

- Ou la prise en charge des « orphelins de 16 H », il contribue à **l'égalité des chances à l'école.** Pour les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables.
- Pendant 2 heures / semaine les élèves ont le choix entre :
  - une aide aux devoirs
  - la possibilité de pratiquer un sport
  - la pratique d'une activité artistique ou culturelle
  - le renforcement de la pratique orale des langues vivantes
- Ces activités sont encadrées par des professeurs du collège ou des assistants d'éducation.
- Au lycée, l'accompagnement éducatif perdure, il peut prendre la forme d'un soutien scolaire, il permet aux lycéens d'acquérir des méthodes de travail plus efficaces, qui leur faciliteront l'accès à l'enseignement supérieur.

Le socle commun de connaissances et de compétences

- La maîtrise de la langue française

- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les mathématiques et la culture scientifique
- La maîtrise des compétences informatiques
- La culture humaniste
- La maîtrise des compétences sociale et civiques
- L'autonomie et l'initiative

C'est en référence aux acquisitions du socle commun que sont réalisées les évaluations qui décident de l'orientation des élèves en direction des dispositifs cités précédemment.

Intervention de M. Cornel Constantinescu
Centre Départemental de Ressources et d'Assistance Educative d'Argès

La problème de l'éducation des enfants rromes constitue un des défi important pour les milieux politiques, socioculturels et civiques de notre pays et non seulement, dans le moment actuel.
C'est de plus en plus évident le fait que, dans les conditions d'une transition prolongée, mais aussi de difficultés socio-économique et de dérapages inhérents à une démocratie en formation, la législation parfois discriminatoire a mené à la marginalisation de la population d'ethnie rrome et à une recrudescence de la discrimination et du racisme. Dans cette approche globale, le segment le plus vulnérable, les enfants rromes, constitue une priorité évidente dans les politiques éducative internationale, fait reflété, par un des principes de base compris dans la *Convention des droits des enfants*, loi adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989.
Cette convention englobe tout le spectre des droits des Hommes : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ; et prévoit un développement complet du potentiel de l'enfant dans une atmosphère de dignité, liberté et de justice. La Roumanie a ratifié en septembre 1990 cette *Convention* de l'ONU en créant la nécessité de la connaissance et du respect de ces droits par toute la société.

L'idée qui a été a la base du lancement de ce projet, en faveur de l'intégration des enfants rromes dans l'activité scolaire, c'était d'offrir à ces enfants la chance de se sentir valeureux dans l'activité scolaire et dans la famille. A ce projet ont également participé les parents. Les enseignants impliqués dans le projet ont été deux institutrices de l'École Malu Vânăt, deux psycho-pédagogues de C.J.R.A.E et un médiateur scolaire.

Objectifs spécifiques :

- La réduction de l'écart de connaissances entre le niveau actuel de formation des enfants et les demandes de l'année d'étude;
- La formation aux habitudes d'hygiène;
- L'approche par les enseignants, d'une attitude objective, sans discriminations et d'un comportement en accord avec le code éthique;
- L'amélioration de la relation entre l'école et la famille;
- L'approche différenciée du curriculum, l'approche différenciée des élèves par rapport aux demandes éducatives et affectives spécifiques à chacun;
- L'assurance d'un cadre agréable avec un matériel didactique attractif.

Activités initiées :

- évaluation initiale des élèves pour établir le niveau d'intelligence;

- conseils pour les enseignants;
- conseils pour les parents;
- alphabétisation;
- activités de socialisation, communication;
- jeux éducatifs;
- jeux pour le renforcement du langage, formation à une attitude positive par rapport à l'enseignement, vérification, renforcement des connaissances.

L'évaluation finale dans le cadre du projet réalisé par les psychopédagogues a mis en évidence des progrès évidents de tous les enfants rromes, ainsi que la participation de tous les élèves inscrits a l'Ecole Malu Vânăt aux activités scolaires et extrascolaires.
Les conclusions du projet nous permettent de mettre en évidence les stratégies et les politiques nécessaires pour assurer l'éducation des enfants rromes, qui se réfèrent au milieu scolaire, à l'institution scolaire avec ses ressources matérielles, financières et humaines, mais aussi au système de protection sociale des enfants et des familles rromes.

Politiques et stratégies contre les discriminations :

- Initier des programmes nationaux d'information et d'éducation pour la population rromes concernant l'enseignement, la famille, la protection sociale;
- Développer un système de surveillance du phénomène d'analphabétisme au niveau local;
- Organiser des classe de récupération;
- Assurer une aide sociale pour le transport des élèves;
- Assurer l'equité de l'éducation dans le but de l'égalité des chances d'accès;
- Impliquer le médiateur scolaire dans le conseil des parents rromes et dans le renforcement des partenariats école – communauté/organisation de communautés;
- Réaliser des projets en parteneriat avec la communauté locale pour intégrer ces enfants.

Les représentations de rromes, qui se basent sur les préjugés et les stéréotypes de la population, sont très importantes, parce que cette représentation détermine des attitudes et des comportements. La plupart du temps, elles sont la seule source de communication entre les rromes et les autres catégories sociales. La question des Rromes est une réalité familière : toute personne interrogée aura une opinion sur la question, souvent catégorique. La vérité est que les rromes sont mal accueillis.

En Roumanie il y a actuellement un pourcentage significatif de rromes integrès dans la société. Ceux qui sont les plus intègrés font partie d'élite intelectuelle et économique ; ceux avec un niveau moyen de formation ou des métiers modernes ont un niveau satisfaisant d'intégration scolaire.

Les facteurs qui peuvent avoir un rôle décisif dans le processus d'intégration de rromes dans la société inter-culturellelle "du millenaire III" sont : le système éducatif, les mass-media, l'assistance sociale et les facteurs de décision du niveau gouvernemental. Ils ont l'obligation d'élaborer une politique cohérente concernant toutes les minorités ethniques ; de respecter aussi les droits de toutes les minorités et de favoriser l'élimination et la prévention des manifestations discriminatoires et racistes.

En ce qui concerne le rôle social de notre démarche, par les activités proposées nous avons permis l'intégration des enfants dans la société grâce à la sensibilisation de la population sur la diversité ethnique et culturelle (roumains, allemands, hongrois, rromes etc.).

Dispositifs locaux dans les deux territoires

Intervention de M. Pascal GALVEZ
Référent scolarisation MDPH

La loi du 11 février 2005

- ✓ **L'accessibilité :**

C'est rendre possible l'accès de tous aux bâtiments, aux savoirs, aux connaissances, à l'école…

- ✓ **La compensation :**

Si l'accessibilité ne peut être mise en place, l'enfant peut bénéficier d'une aide humaine individuelle, d'une prise en charge par des professionnels spécialisés, d'une classe spécialisée…
Tout enfant handicapé est de droit un élève

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Créée en 2005, c'est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle est placée sous l'autorité administrative et financière du département de la Savoie.

- ✓ **Elle informe** et accompagne les personnes handicapées et leur famille.
- ✓ **Elle évalue** les besoins de la personne et propose une orientation et des prestations si nécessaire.
- ✓ **Elle organise** la Commission des Droits et de l'Autonomie qui décide l'ouverture des droits.
- ✓ **Elle assure** le suivi et la mise en œuvre des décisions.
- ✓ **Elle exerce** une mission de sensibilisation de tous au handicap.

Selon les besoins, la Commission des Droits et de l'Autonomie ouvre un droit à :

- ✓ **Une prestation familiale** destinée à aider les parents à faire face aux dépenses liées à l'éducation de leur enfant handicapé.
- ✓ **Un transport adapté** pour se rendre dans son établissement scolaire.
- ✓ **Une carte d'invalidité** qui permet d'obtenir des avantages (priorité, réduction d'impôts, tarifs réduits…).
- ✓ **Une orientation** vers des classes ou des établissements spécialisés.
- ✓ **Une aide humaine** individuelle au sein de l'école : une Auxiliaire de Vie Scolaire.
- ✓ **Du matériel pédagogique** adapté.

La scolarisation des enfants handicapés

La scolarisation dans le milieu ordinaire est favorisée tant qu'elle est possible.

- ✓ **Des Auxiliaires de Vie Scolaire** (**AVS)** accompagnent les enfants handicapés dans les classes ordinaires pour les aider à réaliser certaines tâches de la vie quotidienne.
- ✓ **Des classes spécialisées :** Les Classes pour l'Inclusion Scolaire **(CLIS)** et les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire **(ULIS)** permettent d'accueillir des enfants présentant des troubles des apprentissages, des déficiences intellectuelles, psychiques, auditives, visuelles ou motrices.
- ✓ **Un ensemble de professionnels :** Les Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile **(SESSAD)** apportent un soutien spécialisé dans l'établissement scolaire ou au domicile (orthophonistes, psychologues, ergothérapeutes…)**.**

Les établissements spécialisés

Au cours de sa vie, un enfant peut-être amené à fréquenter à temps plein ou à temps partiel un établissement spécialisé :

- ✓ **La scolarisation partagée** avec une CLIS ou une ULIS est toujours recherchée.
- ✓ **La scolarisation a lieu dans l'établissement** s'il n'est pas possible de scolariser l'enfant ailleurs.

Dans tous les cas, l'admission des enfants handicapés au sein de ces dispositifs ou de ces établissements relève d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA).

En Savoie

75 500 enfants sont scolarisés en écoles, collèges et lycées.
1 850 enfants font au moins une demande à la MDPH chaque année.

- ✓ 600 enfants bénéficient d'une AVS.
- ✓ 300 enfants sont scolarisés en CLIS.
- ✓ 90 enfants sont scolarisés en ULIS.
- ✓ 700 enfants fréquentent un établissement spécialisé.
- ✓ 330 enfants ont des prises en charge spécialisées à l'école.
    - ✓ 36 CLIS (classes spécialisées en écoles)
    - ✓ 12 ULIS (classes spécialisées en collège)
    - ✓ 13 établissements spécialisés
    - ✓ 14 services spécialisés

Intervention de M. Adrian Macovei
Directeur général
Direction d'Assistance Sociale et de Protection de l'Enfance en Argès

L'EGALITÉ DES CHANCES ET LA NON-DISCRIMINATION

- ❑ Le respect et la garantie des droits de l'enfant se réalise conformément aux principes, parmi lequel l'égalité des chances et la *non-discrimination.*

- ❑ *Les droits prévus par la Loi 272/2004 concernant la protection et la promotion des droits de l'enfant sont garantis pour tous les enfants sans discrimination* quelle que soit la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre opinion, la nationalité, l'ethnie ou l'origine sociale, le potentiel financier, le degré et le type de déficience, les difficultés de formation et de développement de l'enfant, des parents ou des autres représentants legaux (art. 7).

- ❑ Toutes les enfants doivent être traités également.

Afin d'assurer les mêmes opportunités pour tous les enfants, certains d'entre eux nécessitent des mesures spéciales et ils doivent être traités particulièrement. Par exemple, il faut donner aux enfants handicapés la même possibilité d'avoir accès à l'éducation, le droit à la meilleure santé et de bénéficier d'un niveau de vie adéquat.

Catégories d'enfants en risque de discriminations:

- ❑ les enfants qui viennent de familles pauvres;

- ❑ les enfants qui appartiennent aux minorités ethniques;
- ❑ les enfants handicapés ;
- ❑ les enfants souffrants de maladies chroniques, contagieuses ou incurables;
- ❑ les enfants avec des parents qui ne sont pas mariés (concubinage), parents divorcés, parents en prison, les enfants de famille monoparentale, les enfants en dehors de mariage;
- ❑ les enfants qui viennent du système de la protection de l'enfance;
- ❑ les enfants dont les parents sont partis à l'étranger pour de longues périodes;
- ❑ les enfants qui ont commis une infraction.

DIRECTION GENERALE D'ASSISTANCE SOCIALE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE D'ARGES

Au 30.04.2011 :

- ➢ *SERVICES DE TYPE RÉSIDENTIEL*
- ➢ 14 services (8 pour les enfants normaux et 6 pour les enfants handicapés)

Nombre d'enfants institutionnalisés – type résidentiel :

- ✓ 261 enfants en bonne sante dpv clinique;
- ✓ 199 enfants handicapés (74 sévères, 44 accentués, 45 moyens et 6 légers)

- ➢ *SERVICES DE JOUR*
- ➢ 10 services (4 pour les enfants normaux ; 6 pour les enfants handicapés : 3 centres de jour, 3 centres de jour et de rééducation)

Nombre d'enfants accueillis en service de jour (rééducation) :

- ✓ 106 enfants en bonne santé ;
- ✓ 311 enfants handicapés (215 sévères, 39 accentués, 57 moyens)

Au 30.04.2011 :

- ➢ *RESEAU D'ASSISTANCE MATERNELLE*
- ➢ Assistants maternels professionnels : 287

Enfants accueillis dans ce réseau : 431 enfants, dont 76 handicapés.

- ➢ *PLACEMENT FAMILIAL /TUTELLE*
- ➢ Enfants en placement auprès des familles ou d'autres personnes : 305 enfants d'ont16 handicapés)
- ➢ Enfants sous tutelle : 45 (dont 2 handicapés)

- ❑ Enfants handicapés, sans mesure de protection (au 31.03.2011) : 1531

- ❑ Enfants handicapés qui suivent une forme d'enseignement (au 31.03.2011) : 793 en fonction du degré d'handicape:
  - ✓ sévère : 355 enfants
  - ✓ accentué :120 enfants
  - ✓ moyen : 307 enfants
  - ✓ léger : 11 enfants

ENFANTS INSTITUTIONNALISES

La Direction Générale d'Assistance Sociale et Protection de l'Enfance offre des services en respectant le principe de l'égalité des chances et de non- discrimination.

Droit à l'éducation

- L'enfant a le droit de bénéficier d'une éducation qui lui permet le développement de ses aptitudes et de sa personnalité dans des conditions non- discriminatoires (art. 47 Loi 272/2004).

Les professeurs représentent des modèles pour les actions antidiscriminatoires au niveau des écoles. La promotion du respect, de la compréhension et de la tolérance crée un milieu adéquat pour l'éducation.

Parfois, certains des enfants sont traités différemment à cause d'une ou plusieurs raisons.

Ceux qui discriminent peuvent être, également, les professeurs, les élèves ou les parents des élèves.

Les enfants institutionnalisés bénéficient du droit a l'éducation; ceux- ci suivent les cours des écoles de masse ou, selon les cas, l'enseignement spécialisé.

Pour faciliter l'accès des enfants institutionnalisés aux services éducatifs (inclusivement aux activités extrascolaires), on a initié des partenariats entre les centres de placements et les écoles de la communauté*.*

Droit de se reposer et d'avoir des vacances

L'enfant doit bénéficier d'un temps suffisant pour le repos et pour les vacances, pour participer librement aux activités récréatives spécifiques à son âge, aux activités culturelles, artistiques et sportives de la communauté.

Droit à la santé

L'enfant a le droit d'avoir le meilleur état de santé et de bénéficier des services médicaux et de rééducation pour lui assurer la réalisation effective de ce droit. (art. 43 Loi 272/2004).

Les enfants institutionnalisés bénéficient des services médicaux de base (étant suivis par les médecins de famille), spécialisés et de rééducation individualisés.

Les centres de rééducation assurent les activités individuelles de rééducation pendant la journée pour les enfants handicapés par une déficience neuromotrice ou associée : é*valuation et conseil psychologique, orthophonie, pyrétothérapie, ergothérapie, hydrothérapie,* ayant comme but d'offrir des services complémentaires aux démarches de la famille et aux services offerts par les unités d'enseignement et par les autres fournisseurs de services, pour une meilleure intégration sociale de cette catégorie de bénéficiaires.

ENFANTS DES MINORITES ETHNIQUES

lLa D.G.A.S.P.C. d'Argès organise des actions d'information et de conseil pour les personnes d'ethnie rome sur les dispositions de la Loi 272/2004 sur la protection des droits de l'enfant, mais aussi sur les services offerts par l'institution et sur les modalités d'accès.

Enfants avec des parents partis à l'étranger pour travailler (I -er trimestre 2011)
Familles parties à l'étranger pour travailler - 1681

- ✓ Les deux parents partis - 366
- ✓ Un seul parent parti – 1057
- ✓ Seul parent- famille monoparentale, parti à l'étranger – 258

Enfants avec des parents partis à l'étranger pour travailler - 2183

- ✓ Les deux parent partis - 469
- ✓ Un seul parent parti - 1389
- ✓ Parent – famille monoparentale parti à l'étranger pour travailler – 325
  Dont :
- Enfants restés au soin de la famille jusqu'a la catégorie IV ou à d'autres personnes, sans mesure de protection - 2087
- Enfants avec des mesures de protection spécifique – 96

Expériences et témoignages des partenaires et acteurs locaux

Intervention de M. Fioretti, Principal du Collège Les Frontailles
Projet de classe ULIS - Unité localisée d'inclusion scolaire

Contexte

- Priorité ministérielle qui vise à inclure les enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire autant que possible
- Ce dispositif existe depuis 2001

Principes

- Inclure en système scolaire ordinaire des élèves souffrant de déficiences mentales, motrices, sensorielles ou porteurs de maladies invalidantes
- Chaque élève bénéficie d'un Parcours Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui définit les modalités de scolarisation et d'inclusion
- Chaque élève est inscrit dans le niveau correspondant à son âge

Qui sont ces élèves?

- Des élèves sortant de CLIS (classe d'intégration scolaire) (en école primaire)
- Des élèves sortant d'un institut médio-éducatif (IME)
- Des élèves qui après un temps d'intégration individuelle (avec AVSI) ont besoin de prise en charge plus collective

Comment sont affectés les élèves?

- Les élèves sont dans un premier temps notifiés par la MDPH (la MDPH qui indique que l'élève relève d'un dispositif de type ULIS)
- L'élève est ensuite affecté dans une ULIS correspondant à ses troubles
- Cette affectation se fait très souvent par rapport au secteur géographique

Types d'ULIS

- Troubles des fonctions cognitives ou mentales, dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole
- Troubles envahissants du développement, dont l'autisme
- Troubles des fonctions motrices, dont les troubles dyspraxiques
- Troubles de la fonction auditive
- Troubles de la fonction visuelle
- Troubles multiples associés, pluri handicap, maladies invalidantes

L'ULIS au collège les Frontailles
2 types d'élèves :
- 5 élèves dyslexiques
- 2 élèves handicapés mentaux légers

Encadrement
- Ils bénéficient d'une salle de classe dédiée
- Ils sont pris en charge par un professeur des écoles spécialisé
- Ils sont accompagnés par une AVSCO (Auxiliaire de Vie Scolaire Collective)

Intervention de M. Bruno PICCON, principal du collège Plein Air des Bauges
Les Auxiliaires de Vie Scolaire

Les Auxiliaires de Vie Scolaire = AVS

Un adulte auprès d'un ou plusieurs élèves handicapés pour leur permettre de suivre leur scolarité dans les établissements non spécialisés.

Les difficultés scolaires

- Qui ne relèvent pas du handicap :
  - Adaptations dans la classe avec l'enseignant (aide personnalisée)
  - Aide extérieure (orthophoniste…)

- Qui relèvent d'un handicap (reconnu par la Maison Départementale Personnes Handicapées) :
  - Scolarisation en établissement spécialisé
  - Scolarisation dans une classe spécialisée d'un établissement ordinaire (CLIS ou ULIS)
  - Scolarisation en classe ordinaire avec un AVS

Un exemple : Laurie 13 ans, accueillie au collège des Bauges en septembre 2010

A l'école primaire les années précédentes…

- Laurie n'arrive pas à s'intégrer aux autres élèves. Elle est esseulée.
- Laurie n'arrive pas à entrer dans les apprentissages.

➔ Les enseignants essaient des adaptations individualisées mais il y a peu d'évolution.

➔ Laurie est suivie par des médecins, des psychologues.

➔ Une demande de reconnaissance de handicap est transmise à la MDPH

Le handicap de Laurie est reconnu

- La commission des droits et de l'autonomie décide que Laurie pourra bénéficier d'un AVS pendant 12h par semaine au collège
- Pendant l'été, Odile l'AVS qui va accompagner Laurie est recrutée par l'Inspection Académique. Odile sera salariée par l'Education Nationale.

En septembre 2010, au début de l'année scolaire une équipe de suivi de scolarisation se réunit. Il y a …

- L'enseignant référent
- Les parents
- Le chef d'établissement
- Un ou plusieurs professeurs
- Le médecin scolaire
- L'infirmière scolaire
- Odile, L'AVS.

Il est décidé qu'Odile interviendra…

- Pendant les heures de cours de français, de mathématiques, d'EPS
- Au moment des repas
- Pendant des heures d'études en salle individualisée.

Depuis le début de l'année, Odile L'AVS de Laurie…

- La rassure, l'accompagne dans les couloirs.
- Mange avec elle au restaurant scolaire
- L'accompagne au cours des sorties scolaires
- L'aide à s'organiser dans ses affaires, dans son cartable.
- Prend les cours à sa place quand elle est fatiguée.
- L'aide à faire ses devoirs…

Grâce à sa présence Laurie est scolarisée avec une relative réussite à 2km de chez elle.

En avril 2011, l'équipe de suivi de scolarisation se réunit à nouveau et fait un bilan…

- Grâce à la présence de l'AVS, l'année de Laurie se passe bien, elle a pu entrer dans les apprentissages.
- Mais Laurie ne s'intègre toujours pas aux autres, elle a de gros problèmes relationnels.

➔ L'équipe propose pour l'an prochain que l'AVS soit présente 20h au lieu de 12h.

➔ Ou que Laurie soit intégrée en établissement spécialisé car elle a besoin d'être en petits groupes.

■ La commission des droits et de l'autonomie décidera en juin.

Intervention de Mme Viorela NICOLAE, Psychologue, Ecole no. 1 Pitesti
Le partenariat institutionnel, une solution pour une meilleure intégration scolaire

Le Groupe cible :

- Elèves avec des difficultés d'apprentissage et certaines déficiences relationnelles
- Cadres didactiques de l'école (professeurs et instituteurs) qui vont améliorer leurs méthodes pédagogiques, trouver des alternatives pour un enseignement flexible afin d'aider ces enfants.

Activités :
Activités artistiques : musique (choeur de l'école), dessin (classes d'activité plastique), danse (classes d'éducation physique), habilletés pratiques (classes courantes), fêtes avec des thèmes littéraires de la littérature roumaine et internationnale

La fête de l'automne

- Chansons interprétées par le choeur de l'école dont faisaient partie aussi 2-3 enfants avec des problèmes relationnels
- Moment de récitation poétique soutenu par les enfants du Centre de Placement "Sfinţii Constantin şi Elena"
- Exposition de peintures réalisées par des enfants avec des difficultés d'apprentissage
- Danse avec des rubans exécutée par un groupe de filles dontl faisait partie aussi 3 filles du Centre de Placement
- Moment de présentation des créations sur le thème de l'automne

English show- Les professeurs d'anglais ont préparé une interprétation de plusieurs sketchs, de petites pièces de théâtre, des récitations de poésies. Dans cette activitée, ont été associés des enfants avec des difficultés d'apprentissage du Centre de Placement (provenant des familles avec des problèmes financiers), et des enfants avec des difficultés relationnelles.

Exposition à l'occasion des Pâques- Les élèves des classes I-IV ont réalisé lors des classes d'éducation plastique et d'habilletés pratiques : planches avec des oeufs peints. Ils ont peint des oeufs avec des motifs traditionnels et réalisé une exposition avec tous ces travaux. Ont été sélectionnés aussi les travaux des enfants avec des problèmes.
Par ces activités spécifiques, on a accordé une attention spéciale à ces enfants, en les faisant se sentir spéciaux, en les motivant et en les attirant vers les activités scolaires.

Intervention de Mme Carmen NICOLESCU et M. Daniel ROSU

Présidente et Responsable projets
Association Youth and Future YF

CONFIANCE DANS L'AVENIR 2010

Le projet „CONFIANCE DANS L'AVENIR" a été admis au concours national Projets pour la Jeunesse – 2010
Période : 4 sept.- 30 oct. 2010
Type Projet : camping
Lieux : Pitești et Bughea, Argeș
But : Prévention de la marginalisation ou de l'exclusion sociale de 24 jeunes gens assistés du point de vue social, provenant de familles pauvres du milieu rural.
Objectifs:
• le développement pour au moins 80% des bénéficiaires, en 6 jours, des habiletés personnelles fondamentales d'auto-organisation et de selfcontrol
• Le développement pour au moins des 80% des bénéficiaires de la capacité de communication et de travail en équipe.
• L'acquis de nouvelles connaissances et d'habiletés pratiques nécessaires à la vie quotidienne, pour 90% des bénéficiaires
• Le renforcement de l'état de santé par le développement des capacités physiques individuelles et la formation à la pratique indépendante de l'exercice physique pour 60% des bénéficiaires
• L'augmentation des chances d'intégration sociale des bénéficiaires, par la somme des connaissances nouvelles acquises.

Justification :
1. L'assistance sociale effectuée par l'État pour les jeunes provenant des familles pauvres est, de nos jours, insuffisante
• Des études avisées par la Banque Mondiale montrent une tendance de l'augmentation de la pauvreté en Roumanie. Ainsi, en 2009, en Roumanie la pauvreté a augmenté de 7,4%, (5,7% en 2008), et cette tendance se manifeste aussi en 2010, en prévoyant une croissande de 10% encore (approx. 2 millions de personnes).
• La Roumanie a les dépenses les plus faibles pour la protection sociale au sein de l' UE.
2. Les jeunes du milieu rural provenant des familles pauvres se sentent découragés par le manque d'opportunités de formation et de développement personnel, et présentent un niveau réduit de socialisation, favorisant leur marginalisation.
• La plupart de la population pauvre habite en milieu rural, en proportion 75%. Les enfants et les jeunes, spécialement ceux provenant de familles nombreuses, de familles romes, de familles au chômage ou de familles de paysans, présentent un risque élevé de pauvreté.
3. Les jeunes du milieu rural provenant de familles pauvres ont besoin de programmes éducatifs adaptés aux dépassements des difficultés quotidiennes.
• Ayant en vue que le milieu rural présente des opportunités réduites d'intégration au travail ou de responsabilisation sur des tâches, il faut des solutions viables à l'aide desquelles le jeune homme puisse survivre et même développer sa personnalité.
4. Le phénomčne de la pauvreté affecte aussi le niveau de développement physique et mentale des jeunes

• Les programmes sportifs du projet, spécialement la natation, l'alpinisme, l'apprentissage de l'usage des appareil de fitness qui se trouvent dans les parcs, peuvent améliorer les aspects mentionnés.

Bénéficiaires: 24 jeunes du milieu rural, assistés sociaux provenant de familles pauvres, ont été sélectionnés par l'intermédiaire de 6 Mairies de zones différentes du département d'Argeș.

Partenaires (au nombre de 13) parmi lesquels:
• Ministère de l'Éducation, de la Recherche, de la Jeunesse et du Sport, Direction Départamentale de la Jeunesse et du Sport
• Université de Pitesti, Faculté d'Éducation Physique et du Sport, Faculté des Sciences
• Mairies: Salatruc, Mihăiești, Mărăcineni, Dobrogostea, Oarja, Suseni
• Service Public d'Exploitation du Patrimoine du Municipe Pitești, Section Administration des Bases Sportives et d'Agrément
• Organisation Salvați Copiii România!Sauvez les enfants, Roumanie, Filiale Argeș
• S.C. ROMETTEX LT S.R.L

Activités:
Jour 1: faire de l'aviron et des exercices physiques amenagés à Pitești.
Jour 2: des exercices de socialisation, de collaboration et de construction d'équipes de travail
Jour 3: alpinisme et autres activités de la sphère de l'alpinisme (tirolienne, pont indien), course d'orientation
Jour 4: Excursion à caractère culturel, déplacement en groupe chez le Schit Ciocanu XVIe sičcle.
Jour 5: Workshop sur le thème des constructions rurales, Jeux d'initiative et créativité par équipes.
Jour 6: Activités théoriques et pratiques sur les plantes médicinales et la pèche
Jour 7: Des jeux sportifs, des enquètes, des festivités finales.

Résultats:
Les bénéficiaires ont réussi à:
1. se socialiser en groupe
2. manifester une attitude d'implication active quant à l'auto-organisation
3. reconnaitre facilement, récolter et utiliser les principales plantes médicinales
4. développer la capacité de manipuler des équipements, sécuriser correctement dans des activités spécifiques
5. développer des capacités de pratiquer indépendament l'exercice physique, dans le but du renforcement de la santé mentale et physique

Projet: UNE CHANCE POUR CHACUN

Description: Réduction des facteurs de risque qui conduisent à la marginalisation et l'exclusion sociale
But: Augmenter la qualite de vie des jeunes gens ayant des besoins éducatifs speiaux, améliorer l'interation et la cohésion sociale de ceux-ci.
Objectifs:

- Sélection de jeunes ayant des handicaps mentauxs appartenant à des institutions éducatives du département d'Argès.
- Initiation locale (dans les bases des partenaires) des entraîneurs sélectionnés, pour participer aux activites sportives montagnardes.

- Organisation et déroulement, avec les bénéficiaires, des activités spécialisées de tourisme en montagne, de ski alpin et de snowshoeing.

Bénéficiaires directs: 16 jeunes ayant des handicaps mentaux de l'Ecole Speciale Valea Mare. Ceux-ci proviennent de familles modestes.

Justification

 Les jeunes ayant des handicaps mentaux sont marginalisés et exclus du point de vue social.

 Les activités sportives en montagne sont recommandées par les spécialistes pour ces jeunes gens, compte tenu de leurs effets au niveau de l'intégration sociale et de la réhabilitation motrice. On sait que les activités sportives améliorent les déficiences du système nerveux.

Les activités sportives favorisent l'intégration sociale, parce que les enfants sont présents aux mêmes endroits et en même temps que des personnes sans déficiences.

 Les sports de la montagne améliorent le niveau de la santé en général, relâche-recréation, en créant des sensations séeciales de mouvement, en développant la psychomotricité, en donnant naissance a des prémises pour pratiquer indépendamment le mouvement.

Partenaires:

- Autorité Nationale pour la Jeunesse,
- Direction Départementale pour la Jeunesse d'Arges
- École Spéciale Valea Mare Ştefăneşti
- Université de Piteşti, Faculté d'Education Physique et Sportive
- S.C. Cabana Iulius Romer S.R.L.
- Complexe de Services pour les Enfants Handicapés-Valea Mare-Ştefăneşti

Indicateurs d'entraînement:

- 8 heures de préparation générale: équipement, hygiène, condition physique
- 8 heures de préparation en terrain sans neige
- 16 heures de préparation en terrain avec de la neige
- 8 heures de socialisation: des jeux et des concours dans le chalet

Résultats:

- Tous les enfants ont déroulé des activités inédites, se sont très bien socialisés, ont manifesté un enthousiasme particulier
- Tous les enfants ont appris la technique de déplacement de type snowshoeing
- 12 des 15 partécipants ont parcouru l'étape d'initiation au ski alpin en obtenant des résultats bons et très bons 2 participants ont démontré plus tard des capacités particulières aux JEUX MONDIAUX D'HIVER – SPECIAL OLYMPICS, Idaho (SUA), le 7 - 13 février 2009:
    - Oprea Maria – ski alpin - médaille d'argent, 2 medailles de bronze
    - Oprea Gabriela - snowshoeing – 2 medailles d'or

Intervention du M. Ion MIU, professeur des mathématiques, Ecole no. 1
La relation avec les rroms présentée sous forme d'un essai

„La ruelle des gitans''

« Je suis né dans un petit village au nord de la Grande Plaine Roumaine, dans un endroit où l'été avait la couleur de l'infini doré des champs et où l'hiver commençait sous le souffle fort de la bise, un vent cuisant qui venait des steppes de l'Est et qui cinglait cruellement la plaine. Dans mon village il n'y avait pas de gitans. Plus tard, quand j'avais besoin d'aller au dispensaire médical de la commune, j'ai connu la ruelle des gitans. Le choc a été grand. La ruelle était une véritable fourmillière : des chevaux, des porcs, des chiens, des enfants noirâtres, presque nus, sales et avec les ventres gonflés, mais joyeux et bruyants ; qui couraient parmi les chaumières ou dans les cours des maisons fortement colorées en vert ou rouge, tout à fait différentes des nôtres. Le seul sentiment que j'avais, était celui de la peur et j'ai évité longtemps de repasser dans la ruelle des gitans jusqu'au jour quand, étant élève au collège, j'ai découvert que les élèves avaient grandi comme moi, et maintenant ils étaient propres, bien habillés et agréables. Au travers de quelques années, la ruelle s'était transformée ; maintenant, les gens avaient des emplois aux chemins de fer et aux usines industrielles de Pitesti. D'autres étaient dévenus des ménétriers de succès et il y avait même un dentiste de petite taille, avec des moustaches et avec un pied en chaussure orthopédique.

Aujourd'hui je continue à passer dans la ruelle des gitans, quand je vais chez mes parents. La ruelle est presque vide. Tous sont partis en errance en occident. Là-bas est allée la ruelle des gitans avec l'image de la Roumanie et avec la peur que j'avais eu pendant mon enfance, une image que l'Occident vit aujourd'hui, en regardant les mendiants et les champs d'immigrants aux banlieues des grandes villes. D'une façon, mon village et ma ruelle des gitans ont quelque chose en commun. Les deux sont nés avec les grandes reformes du prince régnant, quand les serbes ont reçu des titres de propriété et les gitans sont devenus libres. Peut-être l'Europe doit arriver à comprendre comme moi, que la Roumanie n'est pas la ruelle des gitans, aux banlieues de la communauté européenne et que la libre circulation des personnes dans l'espace européen n'est pas suffisante au moment où l'accès aux ressources et aux emplois est difficile.

Les Roumains et les Gitans également, ont besoin d'emplois et d'éducation dans leur pays, afin que la Roumanie puisse fréquenter ensemble avec les autres pays les cours du même collège, celui de la démocratie européenne. »

Visites d'etude sur la lutte contre les discrimination et en faveur de l'intégration scolaire

Visite de l'école spécialisée Valea Mare

1. *Présentation de l'école*

L'école accueille 400 enfants (de 8 à 20 ans) et emploie 47 salariés (professeurs et autres personnels). Elle est équipée d'une bibliothèque, d'une salle informatique, d'une salle de psychomotricité et d'une cantine. L'école a un projet d'extension et de création d'un internat pour les enfants qui viennent de communes éloignées.

Il existe 4 autres écoles spécialisées dans le département, dont une école maternelle.

L'école propose des activités de socialisation en partenariat avec d'autres écoles « classiques » : spectacles, musique, danse, activités de peinture et poterie, visites de musées, excursions, camps d'été. Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, elle a organisé un spectacle impliquant les enfants handicapés et les professeurs.

Il s'agit également de former les enfants à des métiers (cuisine, mécanique etc.)

Les personnes les plus handicapées reçoivent de l'aide d'une association spécialisée (cela permet de bénéficier d'autres financements).

L'éducation informelle occupe une place importante : la devise de l'école est la suivante : je te donne mon aide, tu dois être fort. ». L'implication des enseignants est très forte, à travers nombre d'actions bénévoles (spectacles etc.).

L'école a déposé un projet Comenius avec des écoles spécialisées en Allemagne, Angleterre et Pologne pour échanger sur les méthodes de prise en charge des enfants autistes.

Pour des très programmes spécifiques, l'école peut parfois bénéficier de fonds européens (Youth in Action) et d'aides de l'Etat.

Le Conseil départemental intervient à travers des aides en faveur du transports des bénéficiaires, l'entretien du bâtiment.

2. *Les sources de financement*

Les personnels de l'école sont financés par l'Etat. Les bâtiments sont la propriété du Conseil départemental qui prend en charge également leur entretien et le matériel pédagogique.

Par exemple, c'est auprès du Conseil départemental d'Argès que l'école a déposé la demande de financement pour le projet d'extension.

Pour les projets pédagogiques, les sources de financement sont multiples : l'Union Européenne, le Conseil départemental d'Argès, des partenaires tels que le théâtre pour la mise à disposition de locaux, et le bénévolat des professeurs pour les petits projets.

Les personnels spécialisés en rééducation ont créé une association, qui permet de récolter des financements complémentaires pour l'école.

3. *Procédure de scolarisation au sein de l'école*

Les parents déposent une demande de scolarisation dans une école spécialisée auprès de la commission de la protection de l'enfance (qui dépend de la Direction d'action sociale et de la protection de l'enfance (DGASPC) du Département). La commission fait une évaluation et une proposition d'orientation. Il existe également une commission d'évaluation interne au sein de l'école spécialisée.

Certains élèves peuvent intégrer par la suite une école « classique ». D'autres peuvent intégrer des écoles professionnelles spécialisées : école de mécanique, de pâtisserie.

Il existe également un partenariat avec une ONG de Bucarest, la DGASPC d'Argès et l'Agence de l'emploi pour favoriser l'intégration professionnelle des jeunes handicapés.

Visite du Complexe de services SF.Constantin et Elena

1, Présentation du complexe

Le complexe se compose d'un centre résidentiel et d'un centre de jour. Le premier accueille 32 enfants, de 3 à 16 ans, ainsi que deux étudiants de la faculté d'assistance sociale alors que le second reçoit 28 enfants, ne présentant pas de handicap, ce qui est supérieur à sa capacité d'accueil.

Le complexe fait partie d'un ensemble de 25 centres gérés par le Département, dont quatre complexes de services pour enfants, deux centres de rééducation pour adultes.

Il est équipé de chambres pour des groupes de 3 enfants, et d'une cuisine et d'une salle de bain commune.

Le centre dispose également d'un centre de planning familial tenu par une infirmière et une assistante sociale, d'une unité d'urgence pour les enfants qui viennent d'eux-mêmes et d'un centre de conseils, dispensés par un psychologue, pour les enfants du centre et leurs parents et pour les enfants de la communauté.

Si les parents sont d'accord avec le placement, la décision revient à la Commission de la Protection de l'Enfance. Dans le cas contraire, c'est le tribunal qui prend la décision.

Le personnel du centre résidentiel compte 20 personnes, celui du centre de jour, onze.

2, L'organisation

Le trajet jusqu'au centre est effectué par les parents ou par le bus.

Après le petit déjeuner, pris sur place, les enfants vont à l'école : seulement le matin jusqu'en quatrième puis également l'après-midi pour les plus grands. Les meilleurs chanteurs et les volontaires se sont également réunis dans une chorale qui se produira en concert le 1er juin 2011, en partenariat avec une école d'art.

Certains jeunes rentrent chez leurs parents le week-end mais la majorité attend les vacances.

Le but ultime étant que les enfants retournent chez leurs parents, la durée d'accueil varie pour en général ne pas dépasser 5 années. Pendant ce temps, un accompagnement des familles est fait, par le biais d'enquêtes sociales tous les 3 mois, effectuées par un éducateur qui se charge également de faire le lien entre l'école et la famille.

Le centre de jour est considéré comme le meilleur moyen de faciliter l'insertion de l'enfant dans le système éducatif classique. Cependant, bien que les enfants puissent inviter leurs amis, il n'y a pas d'activité commune organisée entre les enfants du centre et ceux de l'école.

3, Partenariats et source de financements

L'ensemble des 25 centres est financé par la Direction de la Protection de l'Enfance du Conseil Départemental, dirigé par Adrian Macovei, dont c'est une des compétences obligatoires. La direction dispose d'un budget de 30 millions d'euros pour cela. La protection de l'enfance est décentralisée depuis 1997.

Progressivement, le Conseil départemental modernise les centres d'accueil et de placement. Chaque centre a donc un budget ainsi qu'un projet d'établissement. Chaque enfant a un plan éducatif : un plan d'intervention dont les objectifs sont spécifiques à chacun.

La banque mondiale, la BERD ou les programmes européens de préadhésion ont parfois aidé à améliorer l'offre d'accueil et le professionnalisme du personnel. L'accompagnement humain des enfants est très fort. La discrimination de ces enfants reste néanmoins trop souvent une réalité.

La DGASPC est en partenariat avec, notamment le centre culturel et le musée Golesti, ainsi qu'avec l'école n°1 pour les plus petits. Pour les plus grands, la DGASPC est en lien avec le lycée. Les séances entre parents d'élève, professeurs et éducateurs du centre sont régulières.

La Direction d'Action Sociale et de la Protection de l'Enfance a également noué des relations avec la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne. En ce qui concerne la Savoie, deux centres d'Argès ont initié des partenariats avec des maisons d'enfants à caractère social : le Gai Logis d'Albertville et le Val-de-Crêne, de Saint-Pierre de Curtille.

Visite de l'école n°1 "Nicolae Simonide" Pitesti

1. Présentation de l'école

L'école a été fondée en 1977 : il s'agit donc de la plus vieille école de la région. Elle est reconnue dans les domaines de la physique, de la chimie et de l'histoire. En 2010, elle a reçu le 1er prix des olympiades en mathématiques et le 2ème en physique.

L'établissement accueille 443 élèves, dont 120 en maternelle. Parmi ces 443 enfants, 25 sont handicapés légers. Des enfants aux besoins spécifiques (besoins relationnels, difficultés scolaires) viennent du centre de placement.

En Roumanie, l'enseignement est obligatoire jusqu'en XIX (l'équivalent de la 3ème française). Avec la réforme de 2014, il y aura une classe de moins au lycée (soit 3) et une de plus au collège (soit 9).

L'école comporte un cabinet médical ouvert en permanence, un cabinet psychopédagogue ouvert à mi-temps, une bibliothèque, qui reste à rénover, une salle informatique, une salle de physique pour laquelle l'école est actuellement à la recherche de sponsors qui permettraient l'acquisition de matériel.

Projet d'avoir une salle multi activité (bibliothèque, activités sportives, …).

2. L'organisation

La première langue obligatoire est l'anglais alors que le français est une langue optionnelle. Les enfants participent aussi à des activités manuelles.

Les élèves peuvent également suivre des cours de religion : ceux de religion orthodoxe sont dispensés sur place alors que les enfants d'autres croyances ont la possibilité d'aller à l'extérieur.

Chaque jour deux élèves sont de service : ils restent à l'entrée afin d'accueillir les visiteurs et les diriger, sonner la cloche. Les enfants portent l'uniforme, un différent pour chaque classe.

3. La lutte contre les discriminations

L'école n°1 a fait circuler un questionnaire afin de savoir comment les jeunes Roumains de 14 ans percevaient le phénomène de discrimination.68 élèves ont répondu aux questionnaires dont des enfants du Complexe Sf. Constantin Elena. Il s'avère que c'est un phénomène connu par une majorité, selon les jeunes vécu surtout dans la rue et, dans une moindre mesure, à l'école, entre élèves, et qui peut être combattu grâce à la famille et la télévision. Mais la définition de la discrimination reste difficile.

Des efforts sont faits pour intégrer les Roms parmi les autres enfants mais il demeure difficile d'instaurer de la discipline sans être accusé de faire de la discrimination.

Des exemples d'expériences faites en Savoie ont été donnés, comme la « journée sans marque », et le dispositif « si on se la jouait fraternel?».

La discrimination touche également les personnes souffrant de difficultés intellectuelles qui bénéficient d'un cadre pédagogique, mis en place par la psychologue et sur lequel 18 membres du personnel sont mobilisés, autour d'ateliers théâtre, d'activités sportives, de cours de langues et littérature étrangères, d'activités artistiques etc. Celle-ci nous a témoigné la fierté suscitée par cet ensemble chez les enfants qui se sentent dignes d'intérêt.

Une professeure nous a également fait part d'une expérience vécue avec un enfant handicapé physique, dont l'entrée dans la classe avait été refusée par les autres élèves. Grâce aux efforts de l'enseignante, l'attitude de ceux-ci s'est modifiée pour que le petit nouveau soit finalement bien intégré dans la classe. Les enfants, qui se sont rendu compte de leur erreur, ont affirmé que l'enseignante était « la meilleure ».

Dans les faits, l'école accueille quelques enfants handicapés mais ils ne souffrent pas de handicaps lourds. Les cours d'éducation civique restent un vecteur pour aborder ces sujets avec les élèves et la lutte contre les discriminations est en réalité un exercice permanent.

4. Partenariat international : une alternative de perfectionnement professionnel

L'école N°1 développe un partenariat avec une école normale de Norvège et une école spéciale d'Espagne : le projet consiste à valoriser des enfants trop souvent dévalorisés à travers la pratique d'activités sportives.

Les obstacles qu'il a fallu dépasser :

- comment travailler avec les enfants ? (effacement des enfants, barrière de la langue, différences culturelles)
- Le projet a démontré comment la motivation de l'enfant pouvait être augmentée, de même que son inclusion et l'intérêt des parents à travers ces activités. Il en a découlé une orientation plus aisée des enfants et l'apprentissage de nouvelles matières.

En ce qui concerne le partenariat avec une école de Savoie, il s'agirait d'abord d'échanges entre les autorités, les équipes pédagogiques et leurs partenaires associatifs pour plus tard peut-être évoluer vers des mobilités d'enfants. De plus il a été évoqué l'idée d'élargir le partenariat aux conseils de parents d'élèves roumains et savoyards.

Visite de l'école N°4 Pitesti

1. *Présentation de l'école*

L'école accueille 627 élèves entre 7 et 15 ans. Comme ressources humaines : 49 personnels didactiques : 13 instituteurs, 33 professeurs et 3 personnels didactiques auxiliaires : 1 bibliothécaire, 2 secrétaires ; 9 personnels de maintenance et opérationnel.
L'école comporte - 16 salles de classe, 3 laboratoires : IT, biologie et physique – chimie, 4 cabinets d'histoire, géographie, langues étrangères, religion, une salle de sport équipée selon les standards européens, une bibliothèque scolaire. D'autres: cabinet de psychopédagogie, cabinet méthodique des instituteurs, cabinet médical, salle des professeurs, bureau du directeur, secrétariat.

2. *Activités et partenariats*

L'école a été impliquée dans divers projets éducatifs au niveau local, national et international, sur des sujets comme : arts et traditions, écologie, sport, etc.

Présentation des projets COMENIUS Mobility mis en œuvre par le passé : « let's get our school moving » où l'objectif principal a été de combattre le phénomène d'abandon scolaire par l'intermédiaire des activités sportives.

Les valeurs de l'école sont les suivantes : proximité, accompagnement et professionnalisme.

Présentation de petits spectacles montés par les classes. Participation des élèves représentants au Conseil de l'école à la réunion de concertation. Participation également de l'école N°1.

Volonté de poursuivre les coopérations avec les acteurs français : monter un projet sur le thème de l'eau dans le cadre des Comenius Mobility. Les enseignants en France doivent être plus encore sensibilisés aux possibilités offertes par ces programmes.

Les associations pourraient approfondir leur collaboration à travers le programme Youth in Action, sur l'interculturalité ou la latinité par exemple.

L'école N°1 propose aussi d'aborder la thématique lutte contre la violence et la xénophobie via l'implication des sciences sociales.

Visite de la Fondation HAND ROM

HAND- ROM est une organisation humanitaire qui, depuis 12 ans lutte pour défendre et promouvoir les droits des personnes handicapées. Elle a été fondée en 1999 et c'est le seul organisme accrédité en tant que prestataire de services sociaux pour les personnes handicapées et la seule alternative pour la zone du nord du département d'Arges en ce qui concerne l'accès a l'éducation spéciale, l'éducation inclusive, et aux thérapies, etc.

Le but de l'organisation est de protéger les droits des personnes handicapées, de les orienter et de les intégrer. HAND ROM a fondé deux centres pour les enfants handicapés et un atelier de formation préprofessionnelle. Un des centre est un centre de soutien éducatif pour les enfants handicapés de Curtea de Arges et des communes environnantes. Ce centre a été fondé en 2002 et offre des services d'éducation spéciale, inclusive, d'autonomisation et de rééducation, (physiothérapie, ergothérapie, orthophonie, ludothérapie , etc).

En 2010, HAND ROM a fondé un atelier protégé pour les jeunes handicapés qui ne peuvent pas fréquenter les cours d'une école professionnelle ou d'un lycée. Dizab-Rom est le seul atelier protégé du département d'Arges ou les jeunes handicapés peuvent bénéficier de cours de formation préprofessionnelle dans les métiers de fabricant de bougies et de relieur.

Réunions de présentation du CO3

Création d'un groupe de partage Comenius Régio et d'un compte / participant au projet.
Pendant la semaine du 16 au 20 mai 2011, plusieurs réunions de travail sur la présentation du CO3 ont eu lieu. Le but de ces réunions a été de développer un outil d'échange et de partage traduit pour éviter les barrières de langue. Des représentants du Conseil Départemental d'Arges, des écoles no. 1 et 4, de l'association Youth & Future ont participé, et ainsi été conseillés et formés par le professionnel du Conseil général de la Savoie sur l'utilisation de la plateforme informatique www.cartabledesavoie.com. Cette plateforme facilite la communication, le stockage des informations et leur envoi. Par cet outil, l'information se réalise rapidement entre différents groupes ou personnes, tout le monde étant au courant des activités du projet Comenius déroulées en Savoie ou en Arges. En plus, la plupart des informations seront présentées d'une manière bilingue.

Bilan de l'accueil

Ce que les rencontres/les échanges vous ont apportés, ce qui vous a plu ou non ?

- ***Expression de la délégation savoyarde***

Conseil général de la Savoie :

- Des workshops seraient désormais importants pour approfondir ces échanges et mener un vrai travail d'évaluation de nos outils respectifs.
- Il serait intéressant en France de travailler sur le questionnaire roumain avec les élèves, pour vérifier si nos concepts de discrimination sont les mêmes ou divergents.
- J'ai apprécié les échanges et les rencontres de cette mobilités qui ont permis d'aborder la question de la discrimination sous toutes ces facettes (roms, enfants expatriés ou de parents expatriés, handicap physique, mental, rural / urbain etc.).
- Espoir que le CO3 soit un outil dynamique.

Association cantonale d'animation du Beaufortain

- J'ai apprécié votre accueil et votre convivialité. Je vous félicite pour votre français. J'ai apprécié de voir l'importance que vous accorder à la valorisation des élèves et votre bienveillance.
- Vous bénéficiez de beaucoup d'infirmières, de psychologues etc. à temps plein dans vos structures, c'et vraiment positif.
- J'ai manqué de temps pour approfondir les réflexions sur la thématique de la lutte contre les discriminations. J'aurais souhaité aller vers des échanges plus concrets et imaginé des expériences communes avec vous.

Les amis des Bauges

- Ce voyage m'a fait émergé beaucoup d'émotions. Je constate une vraie évolution des mentalités au sujet de la question du handicap.
- J'apprécie les nouveaux outils trouvés pour travailler ensemble au delà des distances.

Collège des Bauges

- Merci pour votre accueil, je suis impressionné par vos exemples. J'ai eu un bon aperçu de ce qui se fait en Argès pour lutter contre les discriminations.
- Dommage qu'il n'y ait pas eu plus de temps d'échange, formel ou informel, pour encore plus apprendre.

Collège de Saint Pierre d'Albigny

- Cette semaine était très attendue et elle démontre l'importance de la coopération européenne à renforcer dans nos collèges, à travers :
- le CO3,

- développement de nouvelles idées de projets
- Je vous remercie pour votre organisation, votre implication et votre accueil. Votre implication est marquante, elle offre de belles perspectives d'avenir.

- Une belle semaine, tant du point de vue professionnel que personnel.

Pays de Savoie Solidaires

- Qualité de l'accueil et mobilisation de tous. Qualité du colloque et des visites.

- Belle semaine d'immersion.

- Plaisir de voir évoquer des perspectives de renforcement de notre coopération.

- Cette mobilité nous apporte une meilleure connaissance des savoyards entre eux et une bonne interconnaissance entre les partenaires roumains et français.

- Nécessité de prendre plus de temps sur des travaux en groupe restreints pour désormais construire concrètement ensemble.

- Souhait de découvrir plus en détail les activités de l'association Youth and Future.

- Attention aux problèmes de traduction : cela peut constituer un vrai frein pour nos échanges.

DAREIC Grenoble

- Merci de m'avoir associée à cette visite. Il est vraiment intéressant de voir un projet Comenius REGIO de l'intérieur.

- Satisfaction de voir des perspectives de nouveaux projets se dessiner.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Je n'ai pas été déçu ; je veux dire à mes collègues que la frustration est le moteur du désir : c'est un bon signe pour la suite du projet.

➢ *Expression de la délégation roumaine*

Conseil départemental d'Argès

- Meilleure connaissance entre les acteurs français et roumains. Merci à l'équipe du CG d'Argès qui travaille sur le projet, aux écoles et associations qui nous ont accueillis pendant cette semaine.

- Pour l'avenir on propose des groupes de travail pour entrer plus dans le concrète

- Le CO3 représente un bel outil pour poursuivre notre travail.

Ecole 4

- Nous avons apprécié les échanges et les perspectives ouvertes en faveur de nouveaux projets de coopération. Nous proposons de créer des groupes de travail au sein de l'école pour poursuivre ces échanges et ces réflexions.

- Nous avons apprécié la bonne documentation mise à disposition également.

Ecole 1

- Nous avons apprécié les données que nous avons apprises des partenaires français sur la thématique de la lutte contre les discriminations et pour l'inclusion sociale au cours du colloque du premier jour. Nos problématiques sont finalement assez proches et même si nous accueillons peu d'enfants handicapés, notre priorité est de favoriser leur intégration. La France paraît avoir plus d'expérience en la matière mais en Argès, nous pouvons compter sur beaucoup de personnel compétent dédié.

- Il serait important que nous puissions bénéficier de plus de soutien de la collectivité ou de l'Etat pour atteindre nos objectifs mais en Roumanie, nous n'avons pas de loi sur l'économie sociale, les partenariats sont par conséquent parfois difficiles.

Youth and Future

- J'ai apprécié ces nouvelles amitiés et ces perspectives de coopération. La Roumanie a rejoint l'UE récemment mais ces échanges sont très enrichissants pour nous. En dépit d'un triste passé, l'on se dirige vers le développement d'un enseignement intégré.

ANNEXES

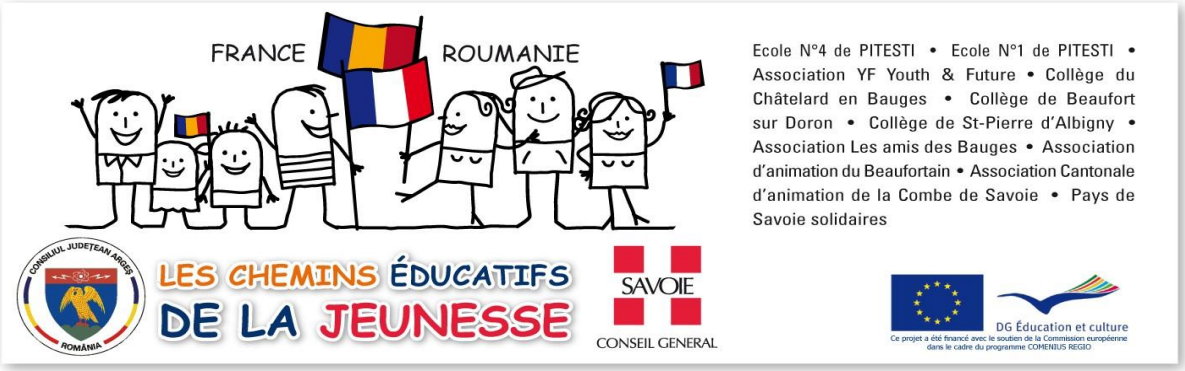

LISTE DES PARTICIPANTS FRANCAIS A LA VISITE D'ETUDE EN ARGES

DU 16 AU 20 MAI 2011

1. M. Pierre-Marie Charvoz, Vice-président délégué à l'éducation, au sport, à la jeunesse, Conseil Général de la Savoie
2. Mme Régine Bourgeois, Directrice, Direction de l'éducation, des sports et de la jeunesse (DESJ), Conseil Général de la Savoie
3. Mme Akima Mahiouz, Responsable du Service fonctionnement des collèges, DESJ, Conseil Général de la Savoie
4. M. Alain Gianini, Responsable de l'unité informatique du Service fonctionnement des collèges, Conseil Général de la Savoie
5. Mme Corinne Drougard, Chargée de mission Affaires européennes, Service des affaires agricoles et européennes, Conseil Général de la Savoie
6. M. Pascal Galvez, Référent scolarisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, Conseil Général de la Savoie

7. M. Bruno Piccon, Principal, Collège de Plein air des Bauges
8. M. Jean Debree, Secrétaire, Association les Amis des Bauges
9. Mme Valérie Geslin, Coordinatrice jeunesse, Association d'animation du Beaufortain
10. M. Yves Fioretti, Principal, Collège Les Frontailles
11. Mme Anne Meilleur, Professeur d'anglais, Collège Les Frontailles
12. Mme Véronique Da Silva, Chargée de mission Roumanie, Pays de Savoie solidaires
13. Mme Marion Ducasse, Chargée de mission EADSI, Pays de Savoie solidaires
14. Mme Mathilde Tagand, Stagiaire, Pays de Savoie solidaires
15. Mme Isabelle Rivard, Chargée de mission, DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération), Rectorat de l'Académie de Grenoble

Accueil d'une délégation de Savoie en Argès

Séminaire et visite d'étude sur
"la lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire"

Proposition de programme
16 - 20 mai 2011

Lundi 16 mai : **Accueil de la délégation**

Départ de Chambéry à 13h
14h30 : Enregistrement pour le vol
16h35 - 20h15 : Vol Lyon - Bucarest
20h15 : Arrivée à l'aéroport d'Otopeni – Bucarest et transfert à Pitesti (arrivée vers 22h) et repas à l'hôtel Victoria

Mardi 17 mai - Colloque « La lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire »

Objectifs :

- Mieux connaitre le contexte de chaque pays et des deux départements, leurs enjeux en matière de lutte contre les discriminations et d'intégration scolaire
- Mobiliser et animer tous les partenaires locaux du projet et les partenaires extérieurs pour identifier les bonnes pratiques et résoudre les problèmes liés à l'abandon et à l'intégration scolaires pour les enfants en difficultés.

Lieu : Hotel Victoria
Déroulement :
10h - 10h30 : Accueil et ouverture du colloque

10h00 - 10h30 : Accueil des participants
10h30 - 10h40 : Ouverture officielle par M. le Vice-président Florin Tecau
10h40 - 10h50 : Brève présentation du projet Comenius Regio et de ses volets d'actions et du programme par M^{me} Roxana Stoenescu

10h50-11h00 : Présentation des partenaires du projet : tour de table

11h00 - 13h00 : « La lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire »

1. Présentation de la politique nationale en France et en Roumanie sur la lutte contre les discriminations et l'intégration scolaire

   - Savoie : M. Pierre Marie Charvoz, Vice-président délégué à l'éducation, au sport, à la jeunesse, Conseil général

   - Argès : M. Florin Tecau, Vice-président, en charge de l'éducation, de la culture et de la jeunesse, Conseil départemental

2. Priorités nationales et départementales

   - Savoie : Mme Isabelle Rivard, Chargée de mission à la DAREIC (Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération)

   - Argès : M. Cornel Constantinescu et Mme Dana Ciobanu, le Centre Départemental de Ressources et d'Assistance Educative

3. Dispositifs locaux sur les deux territoires

   - Savoie : M. Pascal Galvez, Référent scolarisation à la MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées)

   - Argès : M. Adrian Macovei, Directeur, DGASPC d'Argès (Direction générale à l'action sociale et à la protection de l'enfance)

4. Expériences et témoignages des partenaires et des acteurs locaux

   - Savoie :

   « Projet de classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire des élèves handicapés)» - M Fioretti, Principal du collège Les Frontailles

   « Les auxilliaires de vie scolaire pour l'accompagnement des enfants handicapés au collège » - M. Piccon, Principal du collège de Plein Air des Bauges

   - Argès :

   « Le partenariat institutionnel, une solution pour une meilleure intégration scolaire » - présentation croisée de Mme Viorela Nicolae, prof. École no.1 et de Mme Mariana Mandreanu, chef du complexe de services « Sf Constantin et Elena »

   « La ruelle des rroms » - M. Miu, prof. de l'Ecole no.1

   « La société civile au côté des jeunes en difficultés », présentation de deux projets mis en place en 2010 par l'Association YF Youth& Future (« Une chance pour chacun » et « Confiance en l'avenir ») - M. Rosu Daniel, prof. Chargé des projets

5. Questions des participants

13h00 : Clôture du séminaire

13h00 - 14h 15: Repas au restaurant Victoria

14h30 - 17h00 : Visite sur le thème de l'intégration des enfants handicapés, à l'Ecole Spécialisée de Valea Mare Stefanesti

- Accueil et présentation de l'équipe
- Visite de l'école
- Discussions sur l'activité et les partenariats de l'école
- Echanges et questions des participants

20h00- Diner offert par le Conseil Départemental

Mercredi 18 mai : Visite d'étude

Matin : Visite sur le thème de l'intégration des enfants en difficultés sociales : Le partenariat institutionnel pour une meilleure intégration scolaire

9h30h - 10h30 : Visite au Complexe des services Sf. Constantin et Elena

- Accueil et présentation
- Visite du complexe
- Echanges sur la relation école - complexe des services

10h45- 12h30 : Visite de l'Ecole no.1

- Accueil et présentation, M. Dutu, Directeur
- Visite de l'école
- Modèle de bonne pratique : projet Comenius mis en place, Mme Viorela Coanda et une enseignante
- Présentation des résultats suite au questionnaire sur les discriminations adressé aux élèves, Mme professeur Mariana Parlac
- Questions et débats

12h30 - 14h00 : repas

Après-midi : Visite sur le thème de l'abandon scolaire et sa prévention

14h00-16h30 : Visite de l'Ecole no. 4

- Accueil et présentation, Mme Adriana Ion, Directrice
- Visite de l'école
- Modèle de bonne pratique : projet Comenius « Prévention de l'abandon scolaire par des activités sportives », Mme Hutchinson, responsable du projet
- Discussions sur les futurs partenariats scolaires, perspectives, …

17h00-18h30 : Visite au centre-ville

Soirée – (l'école no.4 Pitesti)

Jeudi 19 mai : Visite d'étude

Matin : Visites sur le thème de l'intégration des enfants en difficultés (troubles d'apprentissage, handicap)

9h00-9h40 : déplacement à Curtea de Arges

9h45-10h30 : visite de la Fondation humanitaire d'orientation et d'intégration sociale HAND- ROM et de l'atelier (association qui développe des programmes d'éducation, de rééducation et de conseils pour les enfants avec des troubles d'apprentissage et/ou des enfants qui ne fréquentent pas les écoles publiques, des activités périscolaires pour les enfants handicapés,)

10h30-11h00 : débats, questions
11h15-12h00 : Visite du Monastère Curtea de Arges
12h30-14h00 : repas sur place- « Casa Domneasca »

Après-midi : Séance de travail au Conseil départemental

14h00-15h00 : retour a Pitesti
15h - 16h : Séance de travail sur la mise en place des outils NTIC ("cartables de Savoie") du projet, en vue de favoriser les échanges entre partenaires de Savoie et d'Argès.

16h-17h30 : Bilan de la visite d'étude et programmation pour 2011

Soirée libre

Vendredi 20 mai : Départ de la délégation

7h : Départ de Pitesti
9h - 12h : Visite de Bucarest
12h00 : Enregistrement pour le vol et 13h55 : Vol Bucarest- Lyon

PHOTOS

Séminaire 17 mai 2011

Visite de l'Ecole Spécialisée Valea Mare

Visite à l'Ecole no. 1 Nicolae Simonide Pitesti

Visite à l'Ecole no. 4 Pitesti